

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES

Séance plénière du 26 mars 2013 à 14 h 30

« Compléments aux perspectives du système de retraite en 2020, 2040 et 2060 :
les projections régime par régime »

Document N°4

<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

Perspectives 2020, 2040 et 2060
Le régime de retraite complémentaire des cadres du secteur privé
AGIRC

Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites

Perspectives 2020, 2040 et 2060

L'association générale des institutions de retraite des cadres (AGIRC)

Les salariés cadres du secteur privé sont affiliés, en plus de leur régime de base et de l'ARRCO (sur la partie du salaire inférieure au Plafond de la Sécurité sociale), à l'association générale des institutions de retraite des cadres (AGIRC) (sur la partie du salaire supérieure au Plafond de la Sécurité sociale).

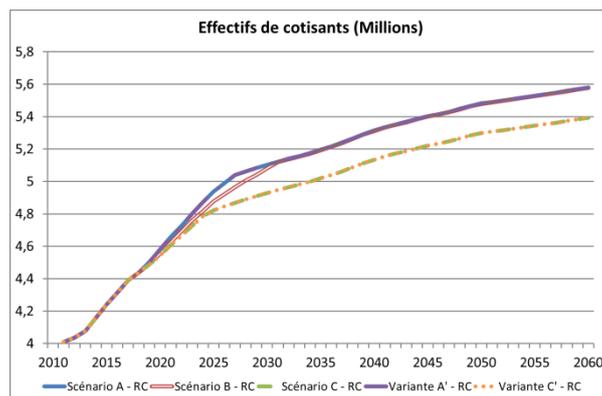
1. Les effectifs de cotisants et la masse des ressources

A court et moyen terme, les **effectifs de cotisants** à l'AGIRC évolueraient de manière dynamique jusque vers 2025. Ils passeraient de 4 millions en 2011 à 4,6 millions en 2020 (soit un rythme moyen de près de +1,5 % par an) puis leur nombre serait compris, selon les scénarios et variantes, entre 4,9 et 5,1 millions en 2030. Trois facteurs principaux expliquent ce dynamisme : d'une part, l'accord paritaire AGIRC-ARRCO du 18 mars 2011 – avec notamment la transcription dans ces régimes du relèvement de l'âge minimal d'ouverture des droits de 60 à 62 ans consécutif à la réforme des retraites de 2010 – conduirait une partie des cadres à retarder leur cessation d'activité ; d'autre part, la diminution sensible du taux de chômage, retenue en hypothèse dans les projections du COR, jouerait favorablement sur le niveau d'emploi ; enfin, une hypothèse conventionnelle d'augmentation du taux d'encadrement (c'est-à-dire de la proportion de cadre parmi l'ensemble des salariés) qui conduirait la population des cadres à augmenter plus rapidement que l'emploi privé.

L'évolution du taux d'encadrement retenue en projection est conventionnelle : l'effectif projeté des cotisants de l'AGIRC est déduit par construction de celui de l'ARRCO par application d'une courbe de taux d'encadrement qui, partant d'environ 20 % en 2011, augmente progressivement et tend vers 25 % en 2060 (en prolongement des tendances passées observées). L'évolution de l'effectif des cadres est donc plus dynamique que celle des non-cadres.

Les effectifs de cotisants à l'AGIRC augmenteraient au total plus vite que l'emploi total. En effet, outre l'hypothèse d'augmentation du taux d'encadrement, les projections du COR font l'hypothèse d'une déformation de la structure de l'emploi par régime, avec notamment une diminution projetée des effectifs de fonctionnaires d'Etat et des effectifs de cotisants aux régimes du secteur agricole. Il en résulterait, symétriquement, une proportion croissante dans la population active de salariés du secteur privé, et donc à plus forte raison des salariés affiliés à l'AGIRC.

A plus long terme (de 2030 à 2060), le nombre de cotisants à l'AGIRC évoluerait quasi parallèlement à l'emploi total mais de manière un peu plus dynamique (l'augmentation conventionnelle du taux d'encadrement se poursuivant sur l'ensemble de la période de projection bien que de façon de plus en plus atténuée) à un rythme d'environ +0,3 % par an en moyenne (contre +0,2 % par an pour l'emploi total). Il atteindrait 5,4 millions en 2060 dans le scénario C et la variante C', et 5,6 millions dans les scénarios A et B, et dans la variante A'.



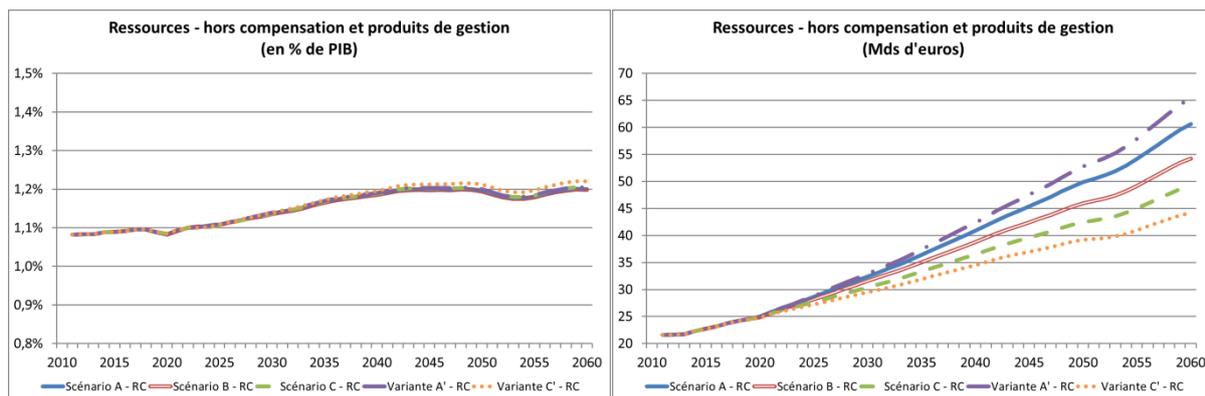
Les **ressources** de l'AGIRC sont constituées des cotisations sociales – assises sur les salaires et évoluant donc globalement comme la masse salariale des cadres –, de transferts de l'UNEDIC et de ressources AGFF.

Il est supposé, pour la projection, que le salaire moyen des cadres évoluerait moins vite que le plafond de la sécurité sociale sur toute la période de projection, ce qui ralentirait la croissance des cotisations à l'AGIRC. L'écart de 0,5 point par an observé en moyenne sur les années récentes entre la croissance des salaires de l'ensemble des cotisants et celle des cadres se réduirait toutefois progressivement tout au long de la période de projection.

Entre 2011 – où elles représentent moins de 1,1 % de PIB – et 2040, les ressources, exprimées en proportion du PIB, augmenteraient sous l'effet de la hausse de l'emploi des cadres plus rapide que celle de l'emploi total, et cela malgré l'évolution du salaire des cadres moins dynamique que celle du SMPT. Au-delà de 2040, les ressources de l'AGIRC resteraient globalement stables en proportion du PIB, autour de 1,2 %.

Le mécanisme de l'AGFF entraîne de très légères différences d'évolution des ressources selon l'hypothèse de rendement, mais ces différences conduisent à un écart de ressources en 2060 très limité.

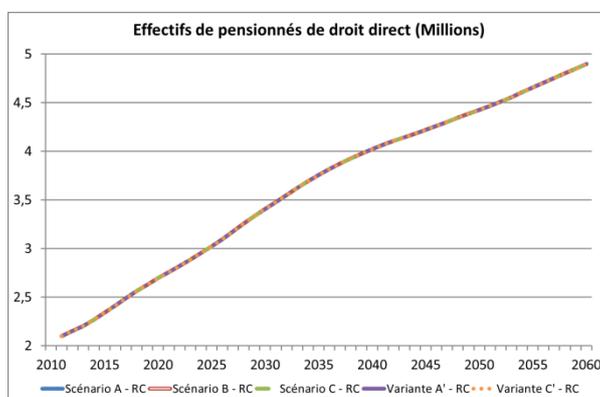
A cela s'ajoutent des écarts liés à la Garantie Minimale de Points (GMP) : du fait de cette dernière, les cotisations AGIRC sont plus élevées en rendements décroissants qu'en rendements constants. Le mécanisme de la GMP conduit en effet à appliquer une cotisation minimale, quel que soit le salaire de l'assuré, qui permet l'obtention de 120 points AGIRC à tout cotisant. Or, plus le prix d'acquisition du point est élevé (ce qui est le cas quand il est indexé sur les salaires plutôt que sur les salaires moins 1,5 %), plus l'assiette de cotisation du régime est importante du fait de l'augmentation de la cotisation minimale permettant l'acquisition de ces 120 points.



2. Les effectifs de retraités et la masse des pensions

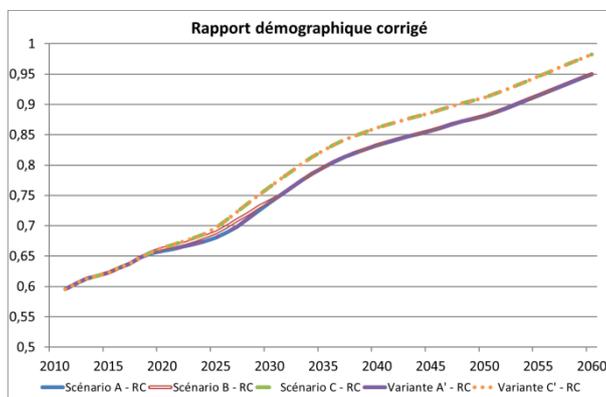
Le **nombre de retraités de droit direct** de l'AGIRC augmenterait de plus de 60% entre 2011 et 2030, à un rythme d'environ +2,8 % par an, sous l'effet notamment de l'arrivée à l'âge de la retraite des générations pleines du *baby boom* (nées entre 1946 et la première moitié des années 1970). Cette croissance serait en outre sensiblement plus rapide que celle du nombre de retraités tous régimes confondus, en raison d'une part de la hausse du taux d'encadrement (part des affiliés à l'AGIRC parmi l'ensemble des salariés) et d'autre part des évolutions de la structure de l'emploi (proportion croissante des salariés du privé dans l'emploi total, au détriment de la proportion des régimes de la fonction publique, de certains régimes spéciaux et du régime des non-salariés agricoles).

Des tables de mortalité, différentes de celles de l'INSEE, sont utilisées en projections afin de tenir compte de la plus grande longévité des cadres.



La croissance du nombre de retraités de droit direct serait ralentie par la hausse de l'**âge effectif moyen de départ à la retraite**, notamment au cours de la prochaine décennie sous l'effet de l'accord paritaire AGIRC-ARRCO du 18 mars 2011, mais sans que cela ne remette en cause la dynamique liée au *papy boom*. L'âge effectif moyen de départ à la retraite, qui est d'environ 62 ans en 2011, passerait à près de 64 ans dès 2030 et se stabiliserait à ce niveau jusqu'en 2060.

Au total, le **rapport démographique corrigé**¹ augmenterait sur toute la période de projection, et plus particulièrement sur la période 2025-2035 (fin de l'augmentation dynamique des effectifs de cotisants en 2025, puis fin de l'augmentation dynamique des effectifs de retraités de droit direct au-delà de 2035).



Pour ce qui concerne les montants projetés des prestations, les hypothèses d'évolution des valeurs d'achat et de service du point sont cruciales. L'accord paritaire AGIRC-ARRCO du 18 mars 2011 définit ces évolutions sur le court terme : jusqu'au 1^{er} avril 2015 inclus, les valeurs de point et salaire de référence évoluent comme le salaire moyen AGIRC-ARRCO moins 1,5 point sans pouvoir être inférieures au prix. Au-delà de 2015, deux hypothèses alternatives ont été retenues :

- une hypothèse de rendement technique constant dans laquelle les valeurs de point et salaire de référence évoluent comme le salaire moyen AGIRC-ARRCO moins 1,5 point sans pouvoir être inférieures au prix ;
- une hypothèse de rendement technique décroissant (soit un retour aux règles qui prévalaient avant l'accord de mars 2011) dans laquelle la valeur du point est indexée sur les prix et le salaire de référence sur le salaire moyen AGIRC-ARRCO.

Selon la réglementation actuelle qui est supposée maintenue en projection (l'accord du 18 mars 2011 reconduisant l'AGFF² jusqu'au 31 décembre 2018 serait prolongé sur toute la période de projection), les pensions liquidées avant 67 ans à terme à l'AGIRC ne subissent pas les abattements d'anticipation si l'intéressé a droit au taux plein au régime général : les allocations de droits directs servies sans abattement avant 67 ans au titre de la « retraite à 62 ans », sont mises à la charge d'une structure spéciale, l'AGFF, qui dispose d'un financement propre. Les pensions projetées sont les pensions servies, sans abattement. En ressources, aux cotisations de retraite AGIRC, sont ajoutés le montant du financement de la « retraite à 62 ans » pris en charge par l'AGFF et le montant correspondant à la redistribution des excédents de l'AGFF entre l'AGIRC et l'ARRCO.

¹ Rapport entre, d'une part, la somme du nombre de retraités de droit direct et de la moitié du nombre de retraités de droit dérivé et, d'autre part, le nombre de cotisants.

² L'AGFF, Association pour la Gestion du Fonds de Financement de l'AGIRC et de l'ARRCO, finance principalement une partie des allocations versées entre 60 et 65 ans et la totalité des allocations versées au titre des carrières longues. Les ressources AGFF proviennent de cotisations spécifiques : taux de cotisation de 2% sur la tranche A des salaires et de 2,2 % sur la tranche B. Le solde qui résulte de l'équilibre de l'AGFF est réparti entre l'AGIRC et l'ARRCO *au prorata* des transferts AGFF de chacun des deux régimes, ce qui constitue l'excédent AGFF.

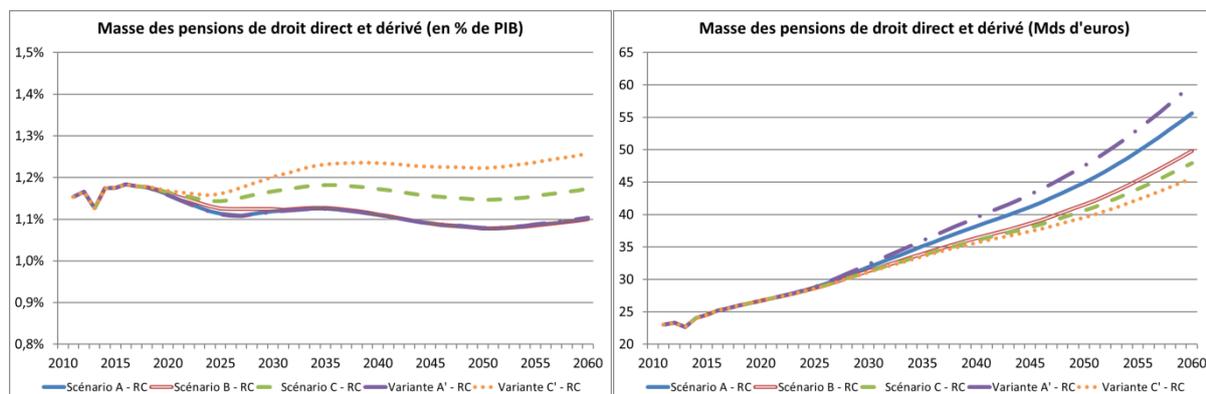
Par souci de lisibilité, seuls les graphes concernant l'hypothèse de rendement technique constant sont représentés.

La **pension moyenne de droits directs** servie par l'AGIRC évoluerait de manière très différenciée, en rendement constant, selon les scénarios et variantes macroéconomiques, du fait d'une baisse du nombre de points moyens acquis par les effectifs nouveaux retraités à l'AGIRC. Cette baisse est le résultat :

- de l'impact des différents épisodes de rendements décroissants depuis 1993 qui, couplé avec la moindre progression des salaires des cadres comparativement à celle du Plafond de la Sécurité sociale dans le passé, conduisent à une baisse de la pension moyenne dans tous les scénarios jusqu'en 2030 ;
- et sur toute la période de projection, d'une évolution du SMPT des cadres dans chacun des scénarios qui, à l'exception du scénario A et de la variante A' à partir du milieu des années 2030, reste inférieure à 1,5 %.

Seuls le scénario A et la variante A' verraient la pension moyenne des retraités de droits directs progresser entre 2011 et 2060 (respectivement +11% et +20%). A l'inverse, la pension moyenne baisserait (en euros constants) dans les scénarios B et C et la variante C' (respectivement de -0,5 %, -4 % et -9 %).

En rendement décroissants, par construction, les pensions moyennes stagnent en valeur réelle car le nombre de points acquis par les assurés est le même quel que soit leur niveau de revenus.



La **masse totale des pensions** de droits directs et dérivés servies par l'AGIRC³ augmenterait en projection à des rythmes différents selon l'évolution projetée des effectifs de pensionnés et de la pension moyenne : relativement stable en proportion du PIB entre 2011 et 2025, à l'exception de l'année 2013⁴, la forte hausse du nombre de retraités étant compensée par – selon les scénarios ou variantes macroéconomiques – un moindre dynamisme ou une baisse en euros constants de la pension moyenne ; légère hausse ensuite entre 2025 et 2035 via une moindre baisse de la pension moyenne qui ne compense plus les hausses d'effectifs ; baisse à nouveau entre 2035 et 2050, témoignant de la moindre progression des effectifs de retraités et

³ Les masses financières présentées en projections incluent les opérations d'adossement de la Caisse nationale des industries électriques et gazières (CNIEG) alors que les pensions moyennes s'entendent hors ces opérations.

⁴ Parmi les pensionnés de l'AGIRC, ceux ayant fait liquider leurs droits avant le 1er janvier 1992 sont payés à terme échu. Au 1er janvier 2014, cette population va passer au paiement mensuel d'avance. Cette opération exceptionnelle, issue de l'accord paritaire AGIRC-ARRCO du 18 mars 2011, se traduit en projection par une diminution des pensions versées en 2013 et une augmentation en 2014 qui n'influe pas sur le niveau des global des pensions versées par le régime.

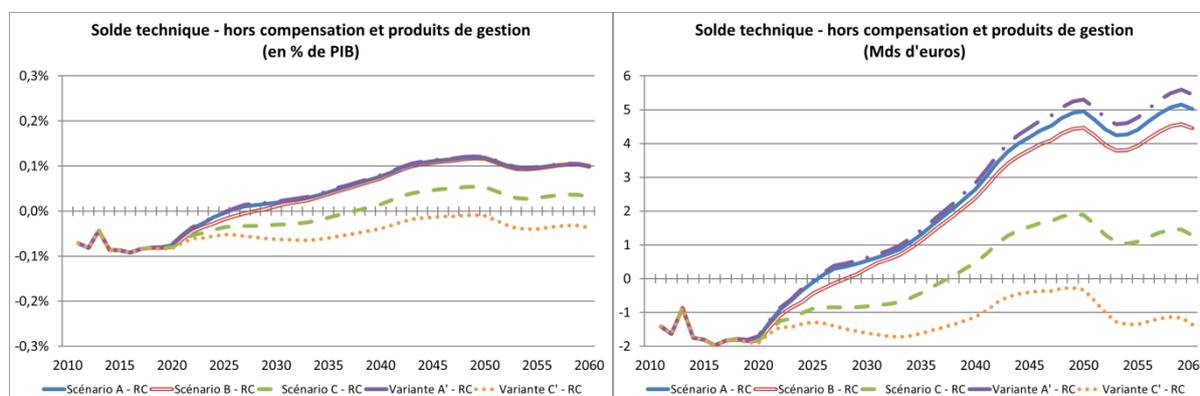
de pensions moyennes peu dynamiques ; et enfin une hausse en fin de projections nourrie par une hausse de la pension moyenne dans chacun des scénarios (les nouveaux retraités ayant effectué la totalité de leur carrière après la première moitié des années 2010, donc dans un cadre macroéconomique plus favorable d'après les hypothèses de projection). La masse totale des pensions de droits directs et dérivés atteindrait ainsi de 45 milliards dans la variante C' à 60 milliards dans la variante A' (soit de 1,1 % à 1,25 % du PIB).

En rendements décroissants, comme les droits acquis par les assurés sont les mêmes quel que soit l'hypothèse d'évolution du salaire moyen par tête, la masse des pensions est identique dans tous les scénarios mais son poids en proportion du PIB diffère : de 0,7 % de PIB pour la variante A' à 1,0 % de PIB dans la variante C' en 2060.

3. Les soldes financiers

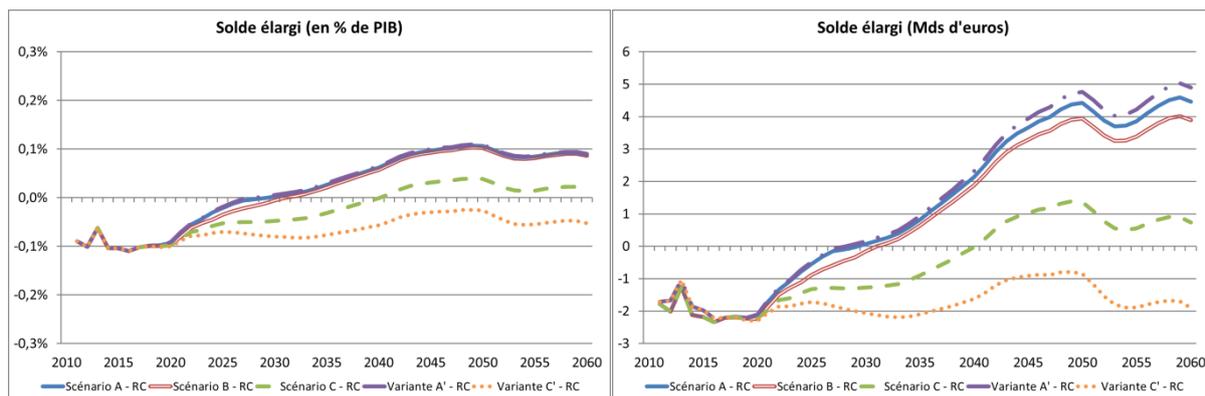
En rendement constant, le **solde technique**⁵ de l'AGIRC serait relativement stable, et déficitaire de l'ordre de 0,1 % du PIB, dans tous les scénarios jusqu'en 2020. Au-delà, le solde technique s'améliore dans tous les scénarios et redevient positif en 2025 pour la variante A' et le scénario A, 2028 pour le scénario B et 2038 pour le scénario C. La solde technique resterait en revanche négatif sur toute la période de projection dans la variante C'.

En rendement décroissant, le solde technique de l'AGIRC s'améliorerait continûment sur l'ensemble de la période de projection et redeviendrait positif dans tous les scénarios et variantes : (en 2024, 2024, 2026, 2033 et 2037 respectivement pour la variante A', les scénarios A, B et C et la variante C'), sous l'effet de la moindre progression des dépenses.



Le solde technique exclut cependant une partie des charges du régime, notamment les charges de gestion. Le **solde élargi**, incluant ces charges suivrait les mêmes inflexions que le solde technique, mais avec un décalage d'un an environ, quelle que soit l'hypothèse de rendement.

⁵ Incluant les transferts de solidarité en provenance de l'ARRCO (ce dernier prend en charge le solde des agents de maîtrise à l'AGIRC).



4. L'effet des mesures prises depuis 2010

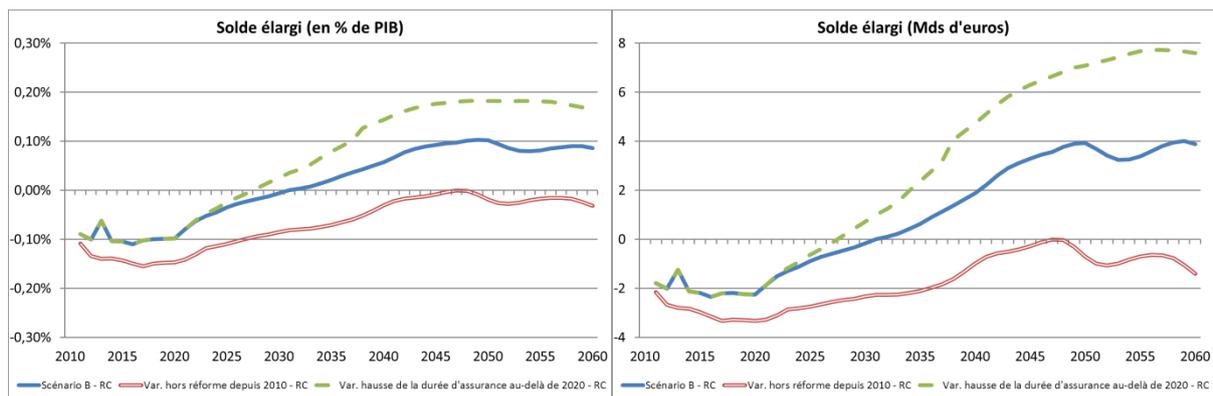
Les réformes et modifications apportées au système de retraite depuis 2010 concernent essentiellement les mesures prises dans l'accord paritaire AGIRC-ARRCO du 18 mars 2011, qui visait notamment :

- à prendre en compte l'augmentation des âges de départ à la retraite de la réforme des retraites de 2010, en particulier par le report des âges légaux d'ouverture des droits (de 60 à 62 ans) et d'annulation de la décote (de 65 à 67 ans) –auquel s'ajoute des modifications des conditions d'accès à la retraite anticipée pour carrière longue ;
- ainsi qu'à modifier les conditions d'achat de point et d'évolution du salaire de référence jusqu'à 2015.

Ces évolutions se traduiraient par une augmentation sensible de l'âge effectif moyen de départ à la retraite à l'AGIRC, d'environ +1,0 an en 2027 et au-delà, par rapport à la situation avant réformes. Par rapport à cette situation, le nombre de retraités de droit direct à l'AGIRC serait diminué d'environ 100 000 personnes en 2020 et 300 000 personnes en 2060. Cependant, en rendement constant, la masse de prestations de retraite resterait quasiment identique en point de PIB⁶ sous l'effet de l'augmentation plus dynamique de la pension moyenne, liée à l'augmentation du nombre moyen de points acquis par les assurés repoussant leur âge de cessation d'emploi et de la stabilisation du rendement sur la période 2011-2015 induit par l'accord du 18 mars 2011. C'est moins le cas en rendement décroissant, où la hausse de la pension moyenne consécutive à l'augmentation du nombre de points acquis reste de moindre ampleur par rapport à la diminution du nombre de retraités.

Au total, les mesures prises depuis 2010 conduiraient à améliorer la situation financière de l'AGIRC sur toute la période de projections sous l'effet de l'augmentation de l'âge effectif moyen de départ à la retraite jusqu'à 0,1 % de PIB, quel que soit l'hypothèse de rendement.

⁶ Les simulations visant à estimer l'effet des réformes depuis 2010 et de la variante d'allongement de la durée d'assurance au-delà de 2020 (cf. *infra*) n'ont été réalisées que sous les hypothèses macroéconomiques du scénario B. Les résultats sont donc comparés à ce scénario.



5. Variante d’allongement de la durée d’assurance requise après 2020 (cf. graphes supra)

Une variante d’allongement de la durée d’assurance requise pour le taux plein a été simulée, consistant à prolonger au-delà de 2020 l’application de la règle, définie en 2003, de partage des gains d’espérance de vie à 60 ans entre durée à la retraite et durée d’assurance requise pour le taux plein. Cette variante de législation aurait une montée en charge très progressive, mais aurait un impact sensible à long terme : l’âge effectif moyen de départ à la retraite à l’AGIRC serait ainsi d’une année plus élevée pour les liquidants de l’AGIRC en 2060 (64,7 ans au lieu de 63,7 ans).

Ce décalage de l’âge effectif moyen de départ à la retraite se traduirait par une diminution du nombre de retraités de droit direct. Mais cette diminution serait en partie contrecarrée par l’augmentation de la pension moyenne des retraités (environ +5 % en 2060 par rapport à la situation où la durée d’assurance requise n’augmenterait plus après 2020), du fait du nombre de points plus important acquis par les assurés repoussant leur cessation d’emploi.

Comme le report de l’âge de liquidation correspond pour certains assurés à un maintien dans l’emploi plus tardif, l’allongement de la durée requise pour le taux plein jouerait surtout sur les ressources (+7% en 2060).

Au total, la poursuite au-delà de 2020 de l’allongement de la durée requise pour le taux plein se traduirait par un excédent plus important de près de 0,1 % du PIB en 2060, par rapport à la situation où cette durée n’augmenterait plus après 2020.

AGIRC - Rendements constants - Résultats (1)

Ressources (hors compensation et produits de gestion)		2011	2020	2030	2040	2050	2060
Scé. A	Cotisants (Millions)	4,0	4,6	5,1	5,3	5,5	5,6
	Ressources (Mds d'euros)	21,6	25,0	32,4	40,9	49,9	60,6
	Ressources (% de PIB)	1,1%	1,1%	1,1%	1,2%	1,2%	1,2%
Scé. B	Cotisants (Millions)	4,0	4,6	5,1	5,3	5,5	5,6
	Ressources (Mds d'euros)	21,6	24,9	31,6	38,8	46,0	54,3
	Ressources (% de PIB)	1,1%	1,1%	1,1%	1,2%	1,2%	1,2%
Scé. C	Cotisants (Millions)	4,0	4,5	4,9	5,1	5,3	5,4
	Ressources (Mds d'euros)	21,6	24,9	30,4	36,5	42,5	49,2
	Ressources (% de PIB)	1,1%	1,1%	1,1%	1,2%	1,2%	1,2%
Var. A'	Cotisants (Millions)	4,0	4,6	5,1	5,3	5,5	5,6
	Ressources (Mds d'euros)	21,6	25,0	32,9	42,4	52,8	65,5
	Ressources (% de PIB)	1,1%	1,1%	1,1%	1,2%	1,2%	1,2%
Var. C'	Cotisants (Millions)	4,0	4,5	4,9	5,1	5,3	5,4
	Ressources (Mds d'euros)	21,6	24,8	29,5	34,5	39,2	44,2
	Ressources (% de PIB)	1,1%	1,1%	1,1%	1,2%	1,2%	1,2%
Masse des pensions		2011	2020	2030	2040	2050	2060
Scé. A	Pensionnés de droit direct (Millions)	2,1	2,7	3,4	4,0	4,4	4,9
	Pension annuelle moyenne de droit direct (euros)	9 235	8 463	8 128	8 334	9 043	10 264
	Pensions de droit direct et dérivé (Mds d'euros)	23,0	26,7	31,9	38,2	44,9	55,6
	Pensions de droit direct et dérivé (% de PIB)	1,2%	1,2%	1,1%	1,1%	1,1%	1,1%
Scé. B	Pensionnés de droit direct (Millions)	2,1	2,7	3,4	4,0	4,4	4,9
	Pension annuelle moyenne de droit direct (euros)	9 235	8 462	7 975	7 932	8 351	9 193
	Pensions de droit direct et dérivé (Mds d'euros)	23,0	26,7	31,3	36,4	41,5	49,8
	Pensions de droit direct et dérivé (% de PIB)	1,2%	1,2%	1,1%	1,1%	1,1%	1,1%
Scé. C	Pensionnés de droit direct (Millions)	2,1	2,7	3,4	4,0	4,4	4,9
	Pension annuelle moyenne de droit direct (euros)	9 235	8 463	7 949	7 852	8 163	8 833
	Pensions de droit direct et dérivé (Mds d'euros)	23,0	26,7	31,2	36,0	40,6	47,9
	Pensions de droit direct et dérivé (% de PIB)	1,2%	1,2%	1,2%	1,2%	1,1%	1,2%
Var. A'	Pensionnés de droit direct (Millions)	2,1	2,7	3,4	4,0	4,4	4,9
	Pension annuelle moyenne de droit direct (euros)	9 235	8 462	8 240	8 625	9 558	11 078
	Pensions de droit direct et dérivé (Mds d'euros)	23,0	26,7	32,3	39,5	47,5	60,0
	Pensions de droit direct et dérivé (% de PIB)	1,2%	1,2%	1,1%	1,1%	1,1%	1,1%
Var. C'	Pensionnés de droit direct (Millions)	2,1	2,7	3,4	4,0	4,4	4,9
	Pension annuelle moyenne de droit direct (euros)	9 235	8 461	7 927	7 766	7 935	8 373
	Pensions de droit direct et dérivé (Mds d'euros)	23,0	26,7	31,1	35,7	39,6	45,6
	Pensions de droit direct et dérivé (% de PIB)	1,2%	1,2%	1,2%	1,2%	1,2%	1,3%
Rapport démographique corrigé*		2011	2020	2030	2040	2050	2060
Scé. A		0,6	0,7	0,7	0,8	0,9	0,9
Scé. B		0,6	0,7	0,7	0,8	0,9	1,0
Scé. C		0,6	0,7	0,8	0,9	0,9	1,0
Var. A'		0,6	0,7	0,7	0,8	0,9	0,9
Var. C'		0,6	0,7	0,8	0,9	0,9	1,0
Solde technique (hors compensation et produits de gestion)		2011	2020	2030	2040	2050	2060
Scé. A	- Mds d'euros	-1,4	-1,7	0,5	2,6	5,0	5,0
	- % de PIB	-0,1%	-0,1%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%
Scé. B	- Mds d'euros	-1,4	-1,8	0,3	2,4	4,5	4,5
	- % de PIB	-0,1%	-0,1%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%
Scé. C	- Mds d'euros	-1,4	-1,8	-0,8	0,5	1,9	1,3
	- % de PIB	-0,1%	-0,1%	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%
Var. A'	- Mds d'euros	-1,4	-1,7	0,6	2,8	5,3	5,5
	- % de PIB	-0,1%	-0,1%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%
Var. C'	- Mds d'euros	-1,4	-1,9	-1,6	-1,1	-0,3	-1,3
	- % de PIB	-0,1%	-0,1%	-0,1%	0,0%	0,0%	0,0%

* [Pensionnés de droit direct + (Pensionnés de droit dérivé / 2)] / Cotisants

AGIRC - Rendements constants - Résultats (2)

Solde élargi		2011	2020	2030	2040	2050	2060
Scé. A	Mds d'euros	-1,8	-2,1	0,1	2,1	4,4	4,5
	% de PIB	-0,1%	-0,1%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%
	Situation financière cumulée en % de PIB		-0,4%	-0,6%	-0,3%	0,7%	1,6%
Scé. B	Mds d'euros	-1,8	-2,2	-0,2	1,9	3,9	3,9
	% de PIB	-0,1%	-0,1%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%
	Situation financière cumulée en % de PIB		-0,4%	-0,7%	-0,4%	0,5%	1,3%
Scé. C	Mds d'euros	-1,8	-2,2	-1,3	0,0	1,4	0,7
	% de PIB	-0,1%	-0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
	Situation financière cumulée en % de PIB		-0,4%	-0,9%	-1,2%	-0,9%	-0,7%
Var. A'	Mds d'euros	-1,8	-2,1	0,2	2,3	4,8	4,9
	% de PIB	-0,1%	-0,1%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%
	Situation financière cumulée en % de PIB		-0,4%	-0,5%	-0,2%	0,8%	1,7%
Var. C'	Mds d'euros	-1,8	-2,3	-2,1	-1,6	-0,8	-1,9
	% de PIB	-0,1%	-0,1%	-0,1%	-0,1%	0,0%	-0,1%
	Situation financière cumulée en % de PIB		-0,4%	-1,1%	-1,8%	-2,1%	-2,6%
		Evolutions en moyennes annuelles					Croissance totale
		2011-2020	2020-2030	2030-2040	2040-2050	2050-2060	2011-2060
Cotisants (%)	Scénario A	1,5%	1,1%	0,4%	0,3%	0,2%	39,2%
	Scénario B	1,4%	1,1%	0,4%	0,3%	0,2%	39,1%
	Scénario C	1,4%	0,8%	0,4%	0,3%	0,2%	34,6%
	Variante A'	1,5%	1,1%	0,4%	0,3%	0,2%	39,2%
	Variante C'	1,4%	0,8%	0,4%	0,3%	0,2%	34,6%
Total des ressources (%)	Scénario A	1,6%	2,6%	2,3%	2,0%	2,0%	180,6%
	Scénario B	1,6%	2,4%	2,1%	1,7%	1,7%	151,1%
	Scénario C	1,6%	2,0%	1,9%	1,5%	1,5%	127,8%
	Variante A'	1,6%	2,8%	2,6%	2,2%	2,2%	203,0%
	Variante C'	1,5%	1,7%	1,6%	1,3%	1,2%	104,6%
Pensionnés de droit direct (%)	Scénario A	2,8%	2,4%	1,7%	1,0%	1,0%	133,1%
	Scénario B	2,8%	2,4%	1,7%	1,0%	1,0%	133,1%
	Scénario C	2,8%	2,4%	1,7%	1,0%	1,0%	133,1%
	Variante A'	2,8%	2,4%	1,7%	1,0%	1,0%	133,1%
	Variante C'	2,8%	2,4%	1,7%	1,0%	1,0%	133,1%
Pension annuelle moyenne de droit direct (%)	Scénario A	-1,0%	-0,4%	0,3%	0,8%	1,3%	11,1%
	Scénario B	-1,0%	-0,6%	-0,1%	0,5%	1,0%	-0,5%
	Scénario C	-1,0%	-0,6%	-0,1%	0,4%	0,8%	-4,4%
	Variante A'	-1,0%	-0,3%	0,5%	1,0%	1,5%	20,0%
	Variante C'	-1,0%	-0,7%	-0,2%	0,2%	0,5%	-9,3%
Masse des pensions (%)	Scénario A	1,7%	1,8%	1,8%	1,6%	2,2%	141,5%
	Scénario B	1,7%	1,6%	1,5%	1,3%	1,8%	116,3%
	Scénario C	1,7%	1,6%	1,5%	1,2%	1,7%	108,2%
	Variante A'	1,7%	1,9%	2,0%	1,8%	2,4%	160,7%
	Variante C'	1,7%	1,5%	1,4%	1,0%	1,4%	97,9%

AGIRC - Rendements constants - Résultats (3)							
Ressources (hors compensation et produits de gestion)							
	2011	2020	2030	2040	2050	2060	
Scé. B	Cotisants (Millions)	4,0	4,6	5,1	5,3	5,5	5,6
	Ressources (Mds d'euros)	21,6	24,9	31,6	38,8	46,0	54,3
	Ressources (% de PIB)	1,1%	1,1%	1,1%	1,2%	1,2%	1,2%
Var. hors réforme depuis 2010	Cotisants (Millions)	4,0	4,5	4,9	5,2	5,3	5,4
	Ressources (Mds d'euros)	21,7	24,6	30,0	36,5	42,7	50,8
	Ressources (% de PIB)	1,1%	1,1%	1,1%	1,1%	1,1%	1,1%
Var. hausse de la durée d'assurance au-delà de 2020	Cotisants (Millions)	4,0	4,6	5,1	5,4	5,6	5,7
	Ressources (Mds d'euros)	21,6	24,9	32,3	41,4	49,2	58,2
	Ressources (% de PIB)	1,1%	1,1%	1,2%	1,3%	1,3%	1,3%
Masse des pensions							
	2011	2020	2030	2040	2050	2060	
Scé. B	Pensionnés de droit direct (Millions)	2,1	2,7	3,4	4,0	4,4	4,9
	Pension annuelle moyenne de droit direct (euros)	9 235	8 462	7 975	7 932	8 351	9 193
	Pensions de droit direct et dérivé (Mds d'euros)	23,0	26,7	31,3	36,4	41,5	49,8
	Pensions de droit direct et dérivé (% de PIB)	1,2%	1,2%	1,1%	1,1%	1,1%	1,1%
Var. hors réforme depuis 2010	Pensionnés de droit direct (Millions)	2,1	2,8	3,5	4,2	4,6	5,2
	Pension annuelle moyenne de droit direct (euros)	9 392	8 430	7 855	7 812	8 277	9 112
	Pensions de droit direct et dérivé (Mds d'euros)	23,5	27,5	31,9	36,9	42,9	51,7
	Pensions de droit direct et dérivé (% de PIB)	1,2%	1,2%	1,2%	1,1%	1,1%	1,2%
Var. hausse de la durée d'assurance au-delà de 2020	Pensionnés de droit direct (Millions)	2,1	2,7	3,4	3,9	4,3	4,7
	Pension annuelle moyenne de droit direct (euros)	9 235	8 462	8 027	8 073	8 643	9 680
	Pensions de droit direct et dérivé (Mds d'euros)	23,0	26,7	31,2	36,2	41,6	50,0
	Pensions de droit direct et dérivé (% de PIB)	1,2%	1,2%	1,1%	1,1%	1,1%	1,1%
Rapport démographique corrigé*							
	2011	2020	2030	2040	2050	2060	
Scé. B		0,6	0,7	0,7	0,8	0,9	0,9
Var. hors réforme depuis 2010		0,6	0,7	0,8	0,9	0,9	1,0
Var. hausse de la durée d'assurance au-delà de 2020		0,6	0,7	0,7	0,8	0,8	0,9
Solde technique (hors compensation et produits de gestion)							
	2011	2020	2030	2040	2050	2060	
Scé. B	Mds d'euros	-1,4	-1,8	0,3	2,4	4,5	4,5
	% de PIB	-0,1%	-0,1%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%
Var. hors réforme depuis 2010	Mds d'euros	-1,8	-2,9	-1,9	-0,5	-0,2	-0,8
	% de PIB	-0,1%	-0,1%	-0,1%	0,0%	0,0%	0,0%
Var. hausse de la durée d'assurance au-delà de 2020	Mds d'euros	-1,4	-1,8	1,2	5,2	7,6	8,2
	% de PIB	-0,1%	-0,1%	0,0%	0,2%	0,2%	0,2%
Solde élargi							
	2011	2020	2030	2040	2050	2060	
Scé. B	Mds d'euros	-1,8	-2,2	-0,2	1,9	3,9	3,9
	% de PIB	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Situation financière cumulée en % de PIB		-0,4%	-0,7%	-0,4%	0,5%	1,3%
Var. hors réforme depuis 2010	Mds d'euros	-2,2	-3,3	-2,3	-1,0	-0,7	-1,4
	% de PIB	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Situation financière cumulée en % de PIB		-0,6%	-1,6%	-2,2%	-2,3%	-2,5%
Var. hausse de la durée d'assurance au-delà de 2020	Mds d'euros	-1,8	-2,2	0,7	4,7	7,1	7,6
	% de PIB	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Situation financière cumulée en % de PIB		-0,4%	-0,6%	0,3%	2,0%	3,8%

AGIRC - Rendements constants - Résultats (4)

	Evolutions en moyennes annuelles					Croissance totale	
	2011-2020	2020-2030	2030-2040	2040-2050	2050-2060	2011-2060	
Cotisants (%)	Scénario B	1,5%	1,1%	0,4%	0,3%	0,2%	39,2%
	Var. hors réforme depuis 2010	1,3%	1,0%	0,4%	0,3%	0,2%	34,7%
	Var. hausse de la durée d'assurance au-delà de 2020	1,4%	1,3%	0,6%	0,4%	0,2%	43,0%
Total des ressources (%)	Scénario B	1,6%	2,4%	2,1%	1,7%	1,7%	151,1%
	Var. hors réforme depuis 2010	1,4%	2,0%	2,0%	1,6%	1,8%	134,1%
	Var. hausse de la durée d'assurance au-delà de 2020	1,6%	2,7%	2,5%	1,7%	1,7%	169,2%
Pensionnés de droit direct (%)	Scénario B	2,8%	2,4%	1,7%	1,0%	1,0%	133,1%
	Var. hors réforme depuis 2010	3,2%	2,4%	1,6%	1,1%	1,1%	144,1%
	Var. hausse de la durée d'assurance au-delà de 2020	2,8%	2,3%	1,6%	0,8%	0,9%	121,7%
Pension annuelle moyenne de droit direct (%)	Scénario B	-1,0%	-0,6%	-0,1%	0,5%	1,0%	-0,5%
	Var. hors réforme depuis 2010	-1,2%	-0,7%	-0,1%	0,6%	1,0%	-3,0%
	Var. hausse de la durée d'assurance au-delà de 2020	-1,0%	-0,5%	0,1%	0,7%	1,1%	4,8%
Masse des pensions (%)	Scénario B	1,7%	1,6%	1,5%	1,3%	1,8%	116,3%
	Var. hors réforme depuis 2010	1,7%	1,5%	1,5%	1,5%	1,9%	119,8%
	Var. hausse de la durée d'assurance au-delà de 2020	1,7%	1,6%	1,5%	1,4%	1,9%	117,2%

AGIRC - Rendements décroissants - Résultats (1)

Ressources (hors compensation et produits de gestion)		2011	2020	2030	2040	2050	2060
Scé. A	Cotisants (Millions)	4,0	4,6	5,1	5,3	5,5	5,6
	Ressources (Mds d'euros)	21,6	25,0	32,5	41,3	52,0	63,3
	Ressources (% de PIB)	1,1%	1,1%	1,1%	1,2%	1,2%	1,3%
Scé. B	Cotisants (Millions)	4,0	4,6	5,1	5,3	5,5	5,6
	Ressources (Mds d'euros)	21,6	24,9	31,7	39,4	48,2	56,9
	Ressources (% de PIB)	1,1%	1,1%	1,1%	1,2%	1,3%	1,3%
Scé. C	Cotisants (Millions)	4,0	4,5	4,9	5,1	5,3	5,4
	Ressources (Mds d'euros)	21,6	24,9	30,5	37,0	44,5	51,5
	Ressources (% de PIB)	1,1%	1,1%	1,1%	1,2%	1,3%	1,3%
Var. A'	Cotisants (Millions)	4,0	4,6	5,1	5,3	5,5	5,6
	Ressources (Mds d'euros)	21,6	25,1	33,0	42,8	54,9	68,1
	Ressources (% de PIB)	1,1%	1,1%	1,1%	1,2%	1,2%	1,3%
Var. C'	Cotisants (Millions)	4,0	4,5	4,9	5,1	5,3	5,4
	Ressources (Mds d'euros)	21,6	24,9	29,6	35,0	40,9	46,1
	Ressources (% de PIB)	1,1%	1,1%	1,1%	1,2%	1,3%	1,3%
Masse des pensions							
Scé. A	Pensionnés de droit direct (Millions)	2,1	2,7	3,4	4,0	4,4	4,9
	Pension annuelle moyenne de droit direct (euros)	9 235	8 426	7 764	7 337	7 023	6 795
	Pensions de droit direct et dérivé (Mds d'euros)	23,0	26,6	30,5	33,8	35,3	37,4
	Pensions de droit direct et dérivé (% de PIB)	1,2%	1,2%	1,1%	1,0%	0,8%	0,7%
Scé. B	Pensionnés de droit direct (Millions)	2,1	2,7	3,4	4,0	4,4	4,9
	Pension annuelle moyenne de droit direct (euros)	9 235	8 426	7 778	7 346	7 026	6 791
	Pensions de droit direct et dérivé (Mds d'euros)	23,0	26,6	30,6	33,9	35,3	37,3
	Pensions de droit direct et dérivé (% de PIB)	1,2%	1,2%	1,1%	1,0%	0,9%	0,8%
Scé. C	Pensionnés de droit direct (Millions)	2,1	2,7	3,4	4,0	4,4	4,9
	Pension annuelle moyenne de droit direct (euros)	9 235	8 417	7 794	7 361	7 041	6 808
	Pensions de droit direct et dérivé (Mds d'euros)	23,0	26,6	30,6	34,0	35,4	37,4
	Pensions de droit direct et dérivé (% de PIB)	1,2%	1,2%	1,1%	1,1%	1,0%	0,9%
Var. A'	Pensionnés de droit direct (Millions)	2,1	2,7	3,4	4,0	4,4	4,9
	Pension annuelle moyenne de droit direct (euros)	9 235	8 417	7 763	7 338	7 027	6 803
	Pensions de droit direct et dérivé (Mds d'euros)	23,0	26,6	30,5	33,9	35,3	37,4
	Pensions de droit direct et dérivé (% de PIB)	1,2%	1,2%	1,1%	1,0%	0,8%	0,7%
Var. C'	Pensionnés de droit direct (Millions)	2,1	2,7	3,4	4,0	4,4	4,9
	Pension annuelle moyenne de droit direct (euros)	9 235	8 434	7 805	7 365	7 036	6 794
	Pensions de droit direct et dérivé (Mds d'euros)	23,0	26,6	30,7	34,0	35,4	37,4
	Pensions de droit direct et dérivé (% de PIB)	1,2%	1,2%	1,2%	1,2%	1,1%	1,0%
Rapport démographique corrigé*							
	Scé. A	0,6	0,7	0,7	0,8	0,9	0,9
	Scé. B	0,6	0,7	0,7	0,8	0,9	1,0
	Scé. C	0,6	0,7	0,8	0,9	0,9	1,0
	Var. A'	0,6	0,7	0,7	0,8	0,9	0,9
	Var. C'	0,6	0,7	0,8	0,9	0,9	1,0
Solde technique (hors compensation et produits de gestion)							
Scé. A	Mds d'euros	-1,4	-1,6	2,0	7,5	16,7	25,9
	% de PIB	-0,1%	-0,1%	0,1%	0,2%	0,4%	0,5%
Scé. B	Mds d'euros	-1,4	-1,7	1,2	5,5	12,9	19,6
	% de PIB	-0,1%	-0,1%	0,0%	0,2%	0,3%	0,4%
Scé. C	Mds d'euros	-1,4	-1,6	-0,1	3,1	9,1	14,1
	% de PIB	-0,1%	-0,1%	0,0%	0,1%	0,3%	0,3%
Var. A'	Mds d'euros	-1,4	-1,5	2,5	8,9	19,6	30,7
	% de PIB	-0,1%	-0,1%	0,1%	0,3%	0,4%	0,6%
Var. C'	Mds d'euros	-1,4	-1,8	-1,0	1,0	5,5	8,7
	% de PIB	-0,1%	-0,1%	0,0%	0,0%	0,2%	0,2%

* [Pensionnés de droit direct + (Pensionnés de droit dérivé / 2)] / Cotisants

AGIRC - Rendements décroissants - Résultats (2)							
Solde élargi		2011	2020	2030	2040	2050	2060
Scé. A	- Mds d'euros	-1,8	-2,0	1,6	7,0	16,2	25,3
	- % de PIB	-0,1%	-0,1%	0,1%	0,2%	0,4%	0,5%
	Situation financière cumulée en % de PIB		-0,3%	-0,3%	1,0%	4,1%	8,3%
Scé. B	- Mds d'euros	-1,8	-2,1	0,7	5,0	12,3	19,0
	- % de PIB	-0,1%	-0,1%	0,0%	0,2%	0,3%	0,4%
	Situation financière cumulée en % de PIB		-0,3%	-0,5%	0,4%	2,9%	6,4%
Scé. C	- Mds d'euros	-1,8	-2,0	-0,6	2,6	8,5	13,5
	- % de PIB	-0,1%	-0,1%	0,0%	0,1%	0,2%	0,3%
	Situation financière cumulée en % de PIB		-0,3%	-0,7%	-0,5%	1,3%	4,0%
Var. A'	- Mds d'euros	-1,8	-1,9	2,1	8,4	19,1	30,1
	- % de PIB	-0,1%	-0,1%	0,1%	0,2%	0,4%	0,6%
	Situation financière cumulée en % de PIB		-0,3%	-0,2%	1,4%	4,8%	9,6%
Var. C'	- Mds d'euros	-1,8	-2,2	-1,5	0,5	5,0	8,1
	- % de PIB	-0,1%	-0,1%	-0,1%	0,0%	0,2%	0,2%
	Situation financière cumulée en % de PIB		-0,4%	-1,0%	-1,2%	-0,2%	1,5%
		Evolutions en moyennes annuelles					Croissance totale
		2011-2020	2020-2030	2030-2040	2040-2050	2050-2060	2011-2060
Cotisants (%)	Scénario A	1,5%	1,1%	0,4%	0,3%	0,2%	39,2%
	Scénario B	1,4%	1,1%	0,4%	0,3%	0,2%	39,1%
	Scénario C	1,4%	0,8%	0,4%	0,3%	0,2%	34,6%
	Variante A'	1,5%	1,1%	0,4%	0,3%	0,2%	39,2%
	Variante C'	1,4%	0,8%	0,4%	0,3%	0,2%	34,6%
Total des ressources (%)	Scénario A	1,6%	2,7%	2,4%	2,3%	2,0%	192,8%
	Scénario B	1,6%	2,4%	2,2%	2,0%	1,7%	163,5%
	Scénario C	1,6%	2,0%	2,0%	1,8%	1,5%	138,3%
	Variante A'	1,7%	2,8%	2,6%	2,5%	2,2%	215,1%
	Variante C'	1,6%	1,8%	1,7%	1,6%	1,2%	113,1%
Pensionnés de droit direct (%)	Scénario A	2,8%	2,4%	1,7%	1,0%	1,0%	133,1%
	Scénario B	2,8%	2,4%	1,7%	1,0%	1,0%	133,1%
	Scénario C	2,8%	2,4%	1,7%	1,0%	1,0%	133,1%
	Variante A'	2,8%	2,4%	1,7%	1,0%	1,0%	133,1%
	Variante C'	2,8%	2,4%	1,7%	1,0%	1,0%	133,1%
Pension annuelle moyenne de droit direct (%)	Scénario A	-1,0%	-0,8%	-0,6%	-0,4%	-0,3%	-26,4%
	Scénario B	-1,0%	-0,8%	-0,6%	-0,4%	-0,3%	-26,5%
	Scénario C	-1,0%	-0,8%	-0,6%	-0,4%	-0,3%	-26,3%
	Variante A'	-1,0%	-0,8%	-0,6%	-0,4%	-0,3%	-26,3%
	Variante C'	-1,0%	-0,8%	-0,6%	-0,5%	-0,3%	-26,4%
Masse des pensions (%)	Scénario A	1,6%	1,4%	1,0%	0,4%	0,6%	62,3%
	Scénario B	1,6%	1,4%	1,0%	0,4%	0,6%	62,2%
	Scénario C	1,6%	1,4%	1,0%	0,4%	0,6%	62,6%
	Variante A'	1,6%	1,4%	1,0%	0,4%	0,6%	62,4%
	Variante C'	1,6%	1,4%	1,0%	0,4%	0,5%	62,2%

AGIRC - Rendements décroissants - Résultats (3)							
Ressources (hors compensation et produits de gestion)							
		2011	2020	2030	2040	2050	2060
Scé. B	Cotisants (Millions)	4,0	4,6	5,1	5,3	5,5	5,6
	Ressources (Mds d'euros)	21,6	24,9	31,7	39,4	48,2	56,9
	Ressources (% de PIB)	1,1%	1,1%	1,1%	1,2%	1,3%	1,3%
Var. hors réforme depuis 2010	Cotisants (Millions)	4,0	4,5	4,9	5,2	5,3	5,4
	Ressources (Mds d'euros)	21,7	24,6	30,1	36,7	43,5	52,4
	Ressources (% de PIB)	1,1%	1,1%	1,1%	1,1%	1,1%	1,2%
Var. hausse de la durée d'assurance au-delà de 2020	Cotisants (Millions)	4,0	4,6	5,1	5,4	5,6	5,7
	Ressources (Mds d'euros)	21,6	24,9	32,5	42,0	49,4	58,2
	Ressources (% de PIB)	1,1%	1,1%	1,2%	1,3%	1,3%	1,3%
Masse des pensions							
		2011	2020	2030	2040	2050	2060
Scé. B	Pensionnés de droit direct (Millions)	2,1	2,7	3,4	4,0	4,4	4,9
	Pension annuelle moyenne de droit direct (euros)	9 235	8 426	7 778	7 346	7 026	6 791
	Pensions de droit direct et dérivé (Mds d'euros)	23,0	26,6	30,6	33,9	35,3	37,3
	Pensions de droit direct et dérivé (% de PIB)	1,2%	1,2%	1,1%	1,0%	0,9%	0,8%
Var. hors réforme depuis 2010	Pensionnés de droit direct (Millions)	2,1	2,8	3,5	4,2	4,6	5,2
	Pension annuelle moyenne de droit direct (euros)	9 392	8 408	7 661	7 159	6 814	6 561
	Pensions de droit direct et dérivé (Mds d'euros)	23,5	27,4	31,2	34,1	35,7	37,8
	Pensions de droit direct et dérivé (% de PIB)	1,2%	1,2%	1,1%	1,1%	0,9%	0,8%
Var. hausse de la durée d'assurance au-delà de 2020	Pensionnés de droit direct (Millions)	2,1	2,7	3,4	3,9	4,3	4,7
	Pension annuelle moyenne de droit direct (euros)	9 235	8 426	7 829	7 475	7 263	7 137
	Pensions de droit direct et dérivé (Mds d'euros)	23,0	26,6	30,4	33,7	35,3	37,4
	Pensions de droit direct et dérivé (% de PIB)	1,2%	1,2%	1,1%	1,0%	0,9%	0,8%
Rapport démographique corrigé*							
		2011	2020	2030	2040	2050	2060
Scé. B		0,6	0,7	0,7	0,8	0,9	0,9
Var. hors réforme depuis 2010		0,6	0,7	0,8	0,9	0,9	1,0
Var. hausse de la durée d'assurance au-delà de 2020		0,6	0,7	0,7	0,8	0,8	0,9
Solde technique (hors compensation et produits de gestion)							
		2011	2020	2030	2040	2050	2060
Scé. B	Mds d'euros	-1,4	-1,7	1,2	5,5	12,9	19,6
	% de PIB	-0,1%	-0,1%	0,0%	0,2%	0,3%	0,4%
Var. hors réforme depuis 2010	Mds d'euros	-1,8	-2,8	-1,1	2,6	7,8	14,6
	% de PIB	-0,1%	-0,1%	0,0%	0,1%	0,2%	0,3%
Var. hausse de la durée d'assurance au-delà de 2020	Mds d'euros	-1,4	-1,7	2,1	8,3	14,1	20,8
	% de PIB	-0,1%	-0,1%	0,1%	0,3%	0,4%	0,5%
Solde élargi							
		2011	2020	2030	2040	2050	2060
Scé. B	Mds d'euros	-1,8	-2,1	0,7	5,0	12,3	19,0
	% de PIB	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Situation financière cumulée en % de PIB		-0,3%	-0,5%	0,4%	2,9%	6,4%
Var. hors réforme depuis 2010	Mds d'euros	-2,2	-3,2	-1,6	2,1	7,3	14,1
	% de PIB	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Situation financière cumulée en % de PIB		-0,6%	-1,4%	-1,5%	0,0%	2,6%
Var. hausse de la durée d'assurance au-delà de 2020	Mds d'euros	-1,8	-2,1	1,6	7,8	13,5	20,2
	% de PIB	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Situation financière cumulée en % de PIB		-0,3%	-0,4%	1,2%	4,1%	8,1%

AGIRC - Rendements décroissants - Résultats (4)

	Evolutions en moyennes annuelles					Croissance totale	
	2011-2020	2020-2030	2030-2040	2040-2050	2050-2060	2011-2060	
Cotisants (%)	Scénario B	1,5%	1,1%	0,4%	0,3%	0,2%	39,2%
	Var. hors réforme depuis 2010	1,3%	1,0%	0,4%	0,3%	0,2%	34,7%
	Var. hausse de la durée d'assurance au-delà de 2020	1,4%	1,3%	0,6%	0,4%	0,2%	43,0%
Total des ressources (%)	Scénario B	1,6%	2,4%	2,2%	2,0%	1,7%	163,5%
	Var. hors réforme depuis 2010	1,4%	2,0%	2,0%	1,7%	1,9%	141,4%
	Var. hausse de la durée d'assurance au-delà de 2020	1,6%	2,7%	2,6%	1,6%	1,7%	169,5%
Pensionnés de droit direct (%)	Scénario B	2,8%	2,4%	1,7%	1,0%	1,0%	133,1%
	Var. hors réforme depuis 2010	3,2%	2,4%	1,6%	1,1%	1,1%	144,1%
	Var. hausse de la durée d'assurance au-delà de 2020	2,8%	2,3%	1,6%	0,8%	0,9%	121,7%
Pension annuelle moyenne de droit direct (%)	Scénario B	-1,0%	-0,8%	-0,6%	-0,4%	-0,3%	-26,5%
	Var. hors réforme depuis 2010	-1,2%	-0,9%	-0,7%	-0,5%	-0,4%	-30,1%
	Var. hausse de la durée d'assurance au-delà de 2020	-1,0%	-0,7%	-0,5%	-0,3%	-0,2%	-22,7%
Masse des pensions (%)	Scénario B	1,6%	1,4%	1,0%	0,4%	0,6%	62,2%
	Var. hors réforme depuis 2010	1,7%	1,3%	0,9%	0,5%	0,6%	60,8%
	Var. hausse de la durée d'assurance au-delà de 2020	1,6%	1,4%	1,0%	0,5%	0,6%	62,5%